

Lorsqu'elles travaillent, les personnes reconnues handicapées exercent une variété de métiers réduite par rapport aux autres personnes : 20 professions représentent 37 % de l'emploi des personnes reconnues handicapées, contre seulement 25 % de l'emploi sans reconnaissance.

Un éventail de métiers moins large

Lorsqu'elles ont un emploi, les personnes reconnues handicapées et âgées de 15 à 64 ans exercent une variété de métiers réduite par rapport aux autres personnes sans reconnaissance. Ainsi, en moyenne, sur les années 2016 à 2018, les 20 professions les plus répandues représentent 37 % de l'emploi des personnes reconnues handicapées, contre seulement 25 % de l'emploi sans reconnaissance (*graphique 1*). Cet éventail plus restreint de métiers s'observe dans le secteur privé comme dans le public¹, plus fortement chez les femmes (52 % des postes concentrés sur les 20 premières professions contre 36 % pour les hommes) et elle est maximale pour les plus jeunes et les non-diplômés (59 % et 58 %).

Les postes les plus qualifiés sont nettement plus rares pour les personnes bénéficiant d'une reconnaissance de handicap. Seulement 8 % d'entre elles occupent un poste de cadre, soit 2,3 fois moins que pour les autres actifs occupés (*graphique 2*).

Dans le public, plus de deux personnes reconnues handicapées sur dix employées comme agents de service

Dans le secteur public², les personnes reconnues handicapées sont fortement surreprésentées dans

des postes d'employés : 44 % sont employés civils et agents de service de la fonction publique, soit 16 points de plus que chez les personnes sans reconnaissance. Les personnes handicapées occupent plus souvent des postes d'adjoints administratifs de la fonction publique, d'agents de service de la fonction publique et d'ouvriers qualifiés de type artisanal de la fonction publique.

De façon symétrique, les personnes reconnues handicapées sont nettement sous-représentées dans les postes plus qualifiés de cadres et de professions intermédiaires du secteur public. Elles exercent quasiment deux fois moins fréquemment une profession scientifique, le métier d'enseignant ou une profession intermédiaire de la santé ou du travail social.

Seulement 6 % de cadres dans l'emploi privé

Dans le secteur privé (y compris les non-salariés), seulement 6 % des personnes reconnues handicapées occupent un poste de cadre, soit 10 points de moins que pour les actifs occupés sans reconnaissance. Les personnes handicapées travaillent plus souvent comme ouvriers non qualifiés, dans l'industrie ou l'artisanat. Elles sont aussi surreprésentées parmi les employés, par exemple parmi les agents de service hospitaliers ou les secrétaires. ■

Pour en savoir plus

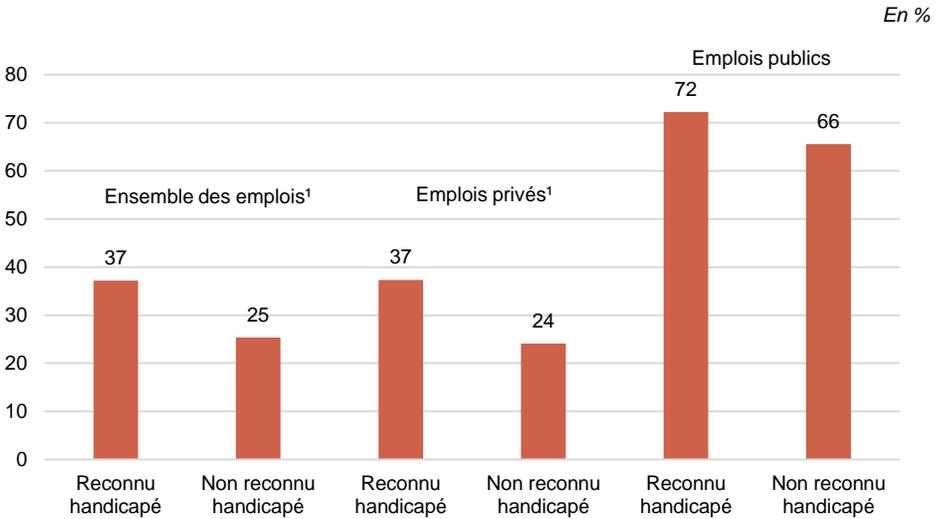
- > Bernardi, V., Lhommeau, B., (2020, septembre). [Quelles sont les spécificités des professions occupées par les personnes handicapées ?](#) Dares, *Dares Analyses*, 031.
- > Collet, M., Lhommeau, B., (2022, novembre). [Insertion professionnelle selon le handicap et le sexe.](#) *Travail, genre et sociétés*, 48, p. 35-51.

¹ L'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (OETH) réserve des dispositions particulières pour chacun des deux secteurs, privé ou public. En particulier, le décompte des bénéficiaires est différent. Dans les établissements privés, le nombre de bénéficiaires dépend de leur temps de travail et de leur temps de présence dans l'année. Pour les établissements publics, le nombre de bénéficiaires ne dépend pas de leur temps de travail : les agents bénéficiaires rémunérés au

1^{er} janvier comptent pour une unité, sauf les agents affectés sur des emplois non permanents qui ont été rémunérés pendant moins de six mois au cours de l'année écoulée.

² Le secteur public comprend ainsi l'État, les collectivités locales, les hôpitaux publics mais aussi les entreprises considérées comme relevant des « services publics » (type SNCF, RATP...).

Graphique 1 Part dans l'emploi des 20 professions les plus souvent exercées selon la reconnaissance du handicap



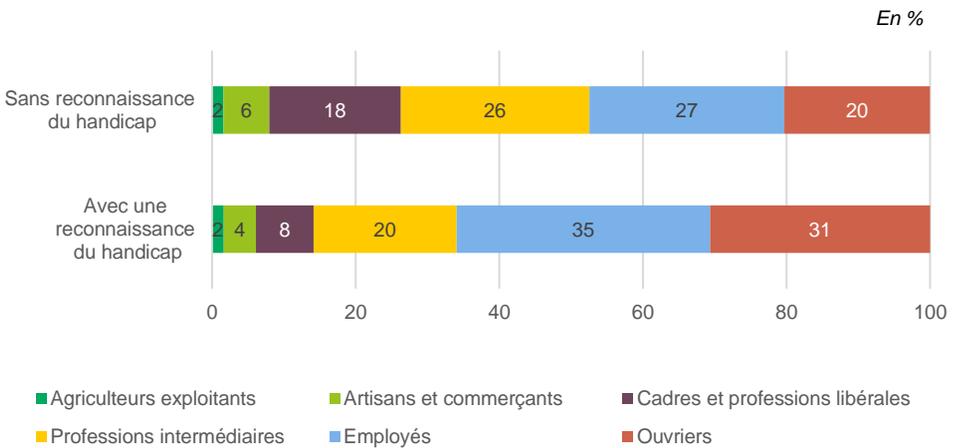
1. privés : y compris les emplois non salariés.

Lecture > Les 20 professions les plus souvent exercées par les personnes reconnues handicapées sont occupées par 37 % d'entre elles.

Champ > France métropolitaine et DROM (hors Mayotte), personnes âgées de 15 à 64 ans en emploi et vivant en ménage ordinaire.

Sources > Insee, enquêtes Emploi empiquées 2016, 2017, 2018 ; traitement Dares.

Graphique 2 Répartition des emplois selon le groupe social et la reconnaissance du handicap



Lecture > 8 % des emplois occupés par les personnes reconnues handicapées sont des postes de niveau cadre.

Champ > France métropolitaine et DROM (hors Mayotte), personnes âgées de 15 à 64 ans, en emploi et vivant en ménage ordinaire.

Sources > Insee, enquêtes Emploi empiquées 2016, 2017, 2018 ; traitement Dares.